Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 035-213500663-20231211-DEL129_2023-DE

DEPARTEMENT
D'ILLE et VILAINE

ARRONDISSEMENT

de RENNES

CANTON

de BRUZ

COMMUNE DE

CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCATION
5 décembre 2023

PRESENT(E)(S)

20

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIR(S)

2

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

ABSENT(E)(S)

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°129/2023

L'an deux Mil vingt-trois, le 11 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 5 décembre 2023, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT (E)(S) : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme JOALLAND – Mme POULAIN – Mme BENTZ – Mme LOUIS - M. BABOUR - Mme BLANCHET – Mme BOUCHERON – M. BOSSARD – Mme KOUBA - M. LOUIS – M. MUTSHE - Mme BONNET – M. GAUTIER - M. DANGE –Mme GLAZIOU – Mme HANANE – Mme VANNIER – Mme BOSSARD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :
Monsieur Paul GIRAUD donne pouvoir à Monsieur Patrick GEFFROY
Monsieur David LE BORGNE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc LOUIS

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

ABSENT(E)(S):

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HANANE

Recrutement d'un archiviste en contrat à durée déterminée

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 035-213500663-20231211-DEL129_2023-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2023

N°129/2023
4.2

Recrutement d'un archiviste en contrat à durée déterminée

La mission d'archivage a été confiée par délibération en date du 30.01.2023 au service des Archives Départementales et à ce titre, une convention d'archivage annuel a été établie.

L'évaluation du fonds à archiver est estimé à 200 ml et nécessite le recrutement par voie contractuelle d'un archiviste pour une durée estimée à 4 mois. Cette durée pourrait être prolongée en cas de nécessité.

Pour réaliser ces missions d'archivage, **les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de recruter à compter du 8 janvier 2024 un agent contractuel, rémunéré sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine principal 1ère classe au 1er échelon, pour toute la durée de la mission.**

P.C.C.- Suivent les signatures
Le Maire

MAIRIE DE CHARTRES DE BRETAGNE * Ille et Vilaine *

Philippe BONNIN